

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021

Date de convocation : 14 octobre 2021

Membres présents : M. Alain WACK, Maire

Adjoints au Maire : Laurette DIEBOLD, Didier GRUBER et Martine CLAUDON.

Conseillers municipaux : Hervé BORNERT, Sophie DOLLINGER, Ludovic FISCHER, Fabien GINSS, Jessica GREGET, Mathieu KIEFFER, Nicolas LAUGEL, Denis LOTTMANN, Franck MEYER et Carmen SCHLEMMER.

Membres absents excusés : Alexandre ROUYER.

Membre absent non excusé : /.

M. le Maire ouvre la séance à 20h00. Il salue et remercie les membres présents. Il informe l'Assemblée que Alexandre ROUYER lui a donné procuration. Il constate que le quorum est atteint.

Mme Laurette DIEBOLD, secrétaire de mairie, est désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2021
2. Invitations dématérialisées pour les réunions du conseil municipal
3. Convention CAF pour la CTG (Convention Territoriale Globale)
4. Devis KRYSALIDESIGN pour le logo de la commune
5. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)
6. Subvention chorale
7. Repas des Aînés
8. Fête de Noël des enfants
9. Location de salle - Danse
10. Divers et communication

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 JUILLET 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2021.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de ce procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. INVITATIONS DÉMATÉRIALISÉES POUR LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article 9 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Article L.2121-10 du CGCT (Version en vigueur depuis le 29 décembre 2019) :

Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière

dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

En résumé : les convocations sont donc par défaut envoyées par courriel ou autre voie dématérialisée, sauf demande en sens contraire.

Le Conseil Municipal en prend note.

3. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : ADOPTION DE LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU BAS-RHIN

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Il s'agit du nouveau cadre permettant de contractualiser le partenariat entre la CAF et les collectivités territoriales en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse qui arrive à échéance au 31 décembre 2021.

La CTG est expérimentée depuis 2009, elle ne constitue pas un dispositif financier mais sa signature est un préalable à la mise en place des « bonus territoires » qui remplaceront la prestation de service enfance jeunesse. A noter que ces bonus pourront désormais être versés directement aux gestionnaires sans transiter par les collectivités territoriales ce qui simplifiera les flux financiers et facilitera la lisibilité des financements versés respectivement par la CAF et les collectivités.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé entre la CAF et les collectivités, une validation conjointe des priorités et des moyens en mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Le projet de convention qui vous est soumis a été élaboré en lien étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin. La Communauté d'Agglomération assurera la coordination et le pilotage global et sera l'interlocuteur de la CAF. Néanmoins, toutes les communes qui bénéficient aujourd'hui de la Prestation de Service Enfance Jeunesse seront également signataires de la CTG et participeront à ce titre aux instances de pilotage.

Discussion :

M. le Maire explique que la Commune de Mittelschaeffolsheim est concernée par cette convention sur 3 points : l'école Intercommunale de la Rose des vents, la micro-crèche de l'Eveil et l'ACF Mittel. Laurette DIEBOLD explique le partenariat avec la CAF au titre de l'agrément d'Espace de Vie Sociale.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 9 septembre 2021 approuvant la Convention Territoriale Globale (CTG)

- **ADOpte** la Convention Territoriale Globale.
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents et à mettre en œuvre les procédures nécessaires à sa mise en œuvre

NON VOTANT : Laurette DIEBOLD

Adopté à la majorité avec 14 voix POUR (dont 1 procuration)

4. DEVIS KRYALIDESIGN POUR LE LOGO DE LA COMMUNE

Martine CLAUDON présente le devis de la société KRYALIDESIGN pour la conception d'un logo de la commune.

Le devis s'élève à 780,00 € TTC et comprend les conseils, l'élaboration, la réalisation, les modifications (jusqu'à 6) et les droits d'auteur.

Martine CLAUDON soumet ce devis au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- APPROUVE le devis de la société KRYALIDESIGN pour un montant de 780,00€ TTC.
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer le devis et les documents s'afférents à la création du nouveau logo.

La décision est adoptée à la majorité avec 14 voix POUR (dont 1 procuration) et 1 ABSTENTION (Denis LOTTMANN).

5. RGPD (REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES)

Le RGPD, le Règlement Général sur la Protection des Données s'applique aux organismes publics et privés traitant des données personnelles.

Une **donnée personnelle**, notion à prendre au sens large, se réfère à toute information rattachée à une personne identifiée, ou bien identifiable grâce auxdites données. Il peut s'agir de données telles qu'un nom et un prénom, permettant donc une **identification directe** de la personne concernée, ou bien un numéro de téléphone, un numéro client, des critères génétiques, économiques, des marqueurs sociaux et culturels ou encore la voix ou bien l'image d'une personne, entraînant alors son **identification indirecte**.

De cette manière, une personne physique peut être identifiée à partir d'un croisement de plusieurs données – par exemple un homme résidant à telle adresse, client de tel magasin, né tel jour, dont le numéro de téléphone est le suivant et dont les cheveux sont marrons -, ou bien à partir d'une seule donnée comme son ADN ou son numéro de sécurité sociale.

Concrètement, dès lors qu'une base de données comprend une ou plusieurs informations précises permettant de remonter à une personne physique pouvant être identifiée via une ou plusieurs de ces informations, il s'agit bien de traitement de données personnelles.

C'est le Maire qui est responsable de la protection de ces données. Être conforme au RGPD est une obligation.

Suite à la délibération du Conseil Municipal, la Commune de Mittelschaeffolsheim, représentée par son Maire Alain WACK, a signé la convention de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG67) le 21 septembre 2018. La convention a été reçu en retour signée par le CDG67 en janvier 2019.

Le CDG67 a ensuite demandé de remplir des questionnaires afin de pouvoir établir une analyse de ce qui est réalisé en matière de traitement des données et de ce qui est à rectifier, ajuster. Les questionnaires ont été remplis et nous n'avons plus eu de réponses ou d'informations jusqu'au mois de juillet 2021 où nous avons réceptionné une facture de 500 € du CDG67 (non payée car service non fait). Après avoir enfin réussi à contacter le 3^{ème} DPD, il nous a informé qu'il n'avait pas accès aux questionnaires de la DPD précédente et qu'ils travaillaient sur un autre fichier de recensement des traitements.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- De ne pas renouveler la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin qui se termine au 31 décembre 2021.
- De bénéficier des mêmes conditions que la CAH en missionnant le même Délégué à la Protection des Données (DPD).
- De charger le maire, ou son représentant, à signer tous les documents s'y afférents

La délibération est adoptée à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 1 procuration).

6. SUBVENTION CHORALE

M. le Maire donne lecture du courrier daté du 23 septembre 2021 de la Chorale Sainte Cécile, représentée par son Président Jean MOSTER, sollicitant une subvention exceptionnelle.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle à la Chorale Sainte Cécile pour un montant de 300 €.
- **DIT** que cette dépense sera inscrite dans le budget 2021 – section de fonctionnement – compte 6574 -
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Adopté à la majorité à 14 voix POUR (dont 1 procuration) et 1 ABSTENTION (Jessica GREGET).

7. REPAS DES AÎNÉS

M. le Maire dit que le Conseil municipal 2014-2020 organisait un repas à la salle pour les + de 60 ans.

Il demande comment le conseil municipal souhaite organiser les prochaines fêtes des aînés.

Le conseil municipal décide :

- d'organiser la fête des aînés le samedi 8 janvier 2022, si le contexte sanitaire le permet, à la salle communale,
- de maintenir le principe du portage de repas pour les personnes n'ayant pas la capacité de se déplacer,
- d'inviter les 60 ans et plus pour le repas de début 2022 avec leur conjoint même s'il n'a pas l'âge requis,
- de décaler l'âge de participation d'une année à partir de l'année 2023 et ceci pendant 5 ans afin d'arriver à une participation dès 65 ans. Les personnes qui auront 60 ans en 2022 seront donc invités en 2028.
- De demander un devis pour le traiteur.

8. FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

Rapporteur : Laurette DIEBOLD

La Commission Sports, Loisirs, Animation propose d'organiser une sortie cinéma au Pathé Brumath le samedi 4 décembre 2021 pour aller voir ENCANTO, le nouveau film de Disney qui sera projeté à 16h00.

La Commune de Mittelschaeffolsheim offrira une place de cinéma, une boisson et du pop-corn à chaque enfant âgé de 3 à 11 ans, ainsi qu'une place de cinéma pour un accompagnant par famille. Des personnes supplémentaires peuvent s'inscrire sous réserve de régler leur place de cinéma directement au Pathé.

9. LOCATION SALLE DANSE

M. le Maire expose la demande formulée par les époux KLAUTH (cours de danse) qui concerne une location ponctuelle de la salle communale le dimanche après-midi.

Il est proposé un tarif préférentiel de 80 € correspondant à une location demi-journée pour les personnes et sociétés domiciliées à Mittelschaeffolsheim.

Conformément à la délibération 20/10/2018, la consommation électrique sera facturée en sus.

Le Conseil Municipal :

- décide de facturer ce type de location au tarif « location demi-journée pour les personnes et sociétés domiciliées à Mittelschaeffolsheim » (frais d'électricité facturés au réel)
- dit que les habitants de Mittelschaeffolsheim restent prioritaires sur ce type de location.
- dit que le sol ainsi que les sanitaires devront être lavés après chacune de leur manifestation.
- décide de réaliser un avenant à la convention avec l'autoentreprise Sylvie KLAUTH afin d'inclure cette possibilité de location.

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 1 procuration).

10. DIVERS ET COMMUNICATION

a) Fourrière animale et automobile

M. le Maire

Tableau ...

M. le Maire propose d'acquérir un lecteur de puce afin de pouvoir identifier un éventuel chat/chien trouvé. Si l'animal est pucé, nous pourrions retrouver son propriétaire. Dans le cas contraire, une photo sera prise et archivée et une sépulture lui sera offerte.

Le Conseil Municipal en prend note.

b) Arrivée du tracteur

M. le Maire informe le Conseil que le nouveau tracteur et ses équipements sont arrivés le 5 octobre. La lame à neige doit encore être livrée prochainement.

Le Conseil Municipal en prend note.

c) Aire de jeux

Laurette DIEBOLD dit que les travaux de réfection du contour du sol souple ont été réalisés les 18 et

19 octobre 2021.

Les travaux de réglage et de changement du cordage seront réalisés dans un second temps.

Discussion : Sophie DOLLINGER suggère la mise en place d'un râtelier à vélos.

Le Conseil Municipal en prend note.

d) Fleurissement

600 bulbes ont été plantées dans les pots géants pour le fleurissement printanier.

Le Conseil Municipal en prend note.

e) Coussins berlinois rue de Mittelhausen

M. le Maire dit que des coussins berlinois définitifs ont été réalisés rue de Mittelhausen. Des premiers retours ont signalé que ces coussins étaient trop bas et trop étroits et ne freinaient pas les voitures qui entrent dans le village en venant de Mittelhausen.

M. le Maire a pris contact avec Karol RITT des Services Techniques de la CAH, elle viendra constater et demandera la modification si nécessaire.

Le Conseil Municipal en prend note.

f) Visite SMITOM

M. le Maire propose une visite du SMITOM (usine d'incinération des déchets) aux conseillers municipaux. Ludovic FISCHER, Mathieu KIEFFER et Nicolas LAUGEL sont intéressés par cette visite.

M. le Maire se met en relation avec d'autres communes afin d'organiser une visite conjointe.

Le Conseil Municipal en prend note.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire demande si des questions ont besoin d'être soulevées.

Ludovic FISCHER souligne la bonne initiative de la Commune d'intégrer sur son site Internet les coordonnées des entreprises qui en font la demande.

Il suggère la mise en place de panneaux directionnels pour localiser les entreprises dans le village. Ludovic demande quand les poubelles canines seront installées. M. le Maire dit que les devis sont en cours.

Sophie DOLLINGER et Ludovic FISCHER ont expliqué les objectifs de la Commission Plan Climat Air Energie Territoriale suite à la première réunion à laquelle ils ont assisté.

M. le Maire informe que l'alarme incendie de la salle communale a été réparée (centrale et détecteurs de lumière changés, boîtiers rouges vérifiés) par l'électricien BAUMGARTEN de HOCHFELDEN.

M. le Maire dit que le rapport d'activité 2020 de la CAH leur a été envoyé par mail.

Les points ayant tous été abordés, M. le Maire clôt la séance à 22h30.

Signatures :

Le Maire :

Alain WACK

Les Adjoints :

Laurette DIEBOLD

Didier GRUBER

Martine CLAUDON

Les Conseillers Municipaux :

Hervé BORNERT

Sophie DOLLINGER

Ludovic FISCHER

Fabien GINSS

Jessica GREGET

Mathieu KIEFFER

Nicolas LAUGEL

Denis LOTTMANN

Franck MEYER

Alexandre ROUYER
Excusé + procuration

Carmen SCHLEMMER.